



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEUILLE DE ROUTE 2025-2027

de l'Enseignement supérieur,
de la recherche et
de l'innovation (ESRI)

I. CONTEXTE ET CADRE D'ACTION

La circulaire ministérielle du 11 août 2025 relative à la déconcentration de l'action publique dans le champ de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) rappelle la responsabilité accrue des recteurs de région académique en matière de pilotage stratégique. Cette évolution se traduit notamment par l'élaboration d'une feuille de route régionale ESRI, appelée à constituer le document de référence pour la déclinaison territoriale des priorités nationales et la mobilisation coordonnée des établissements et partenaires locaux.

La région académique Nouvelle-Aquitaine, composée des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers, couvre un territoire vaste, diversifié et contrasté. Elle est la plus grande région administrative de France, avec plus de 84 000 km², soit 15,5 % du territoire national. Elle compte environ 6 millions d'habitants, ce qui en fait la 4^e région la plus peuplée de France, mais aussi celle à la plus faible densité de population. Près de 220 000 étudiants sont accueillis dans 10 établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle MESR (6 universités, 1 IEP, 1 ENSAP et 2 écoles d'ingénieurs) et 150 établissements supérieurs privés, avec le concours de 3 CROUS implantés dans chacune des 3 académies.

Au sein de la région académique Nouvelle-Aquitaine, ce cadre d'action s'inscrit dans un contexte marqué par :

- ✓ **Une tendance démographique défavorable** : la déprise démographique amorcée vis-à-vis des jeunes de moins de 15 ans et projetée des étudiants d'ici 2031, impose d'anticiper les impacts sur l'offre de formation et les moyens humains et immobiliers associés, l'attractivité des sites et notamment des antennes universitaires ou encore la réussite des étudiants.
- ✓ **Le déploiement des nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)** : leur mise en place constitue une opportunité pour repenser le dialogue stratégique avec les établissements, dans une logique différenciée et territorialisée.
- ✓ **De fortes tensions sur le logement étudiants** : la Nouvelle-Aquitaine se singularise par l'importance des besoins en matière de logement étudiants notamment sur le métropole bordelaise, l'agglomération rochelaise ou du secteur Bayonne-Anglet-Biarritz.
- ✓ **Des sujets nationaux particulièrement structurants à décliner localement** : le déploiement de la réforme de la formation initiale des enseignants et renforcement de la régulation de l'enseignement supérieur privé (fortement implanté sur la métropole bordelaise).

La feuille de route régionale a donc vocation à **traduire les priorités fixées en objectifs opérationnels et jalons concrets**, en articulant étroitement les politiques nationales aux réalités et spécificités territoriales. La feuille de route ESR, en tant que déclinaison sectorielle de la feuille de route stratégique de la région académique, s'inscrit dans la même temporalité 2025-2027 dans un souci de cohérence et de pluriannualité de l'action. Dans l'annexe au présent document, sont précisés le calendrier de mise en œuvre et les principaux jalons.

II. MÉTHODE ET PRINCIPES DIRECTEURS

Au-delà des contenus, la démarche engagée pour la période 2025-2027 se caractérise par des modalités d'action renouvelées, mobilisant, sous l'impulsion politique du recteur délégué et la coordination d'un SGRA adjoint dédié, un pôle de ressources et de services enrichis, constitué autour d'un « noyau » DRAES-DRARI, agréant l'expertise des services régionaux notamment chargés de l'immobilier universitaire, de l'information et de l'orientation ou de la formation professionnelle initiale, continue et de l'apprentissage, agissant comme **"ensemblier régional"** au service des acteurs l'ESRI (établissements, CROUS, organismes de recherche, collectivités territoriales et partenaires économiques).

Cette approche repose sur plusieurs principes directeurs :

- ✓ **Ancrer l'action du rectorat de région dans la territorialisation des politiques publiques** : chaque orientation nationale sera adaptée aux besoins différenciés des sites universitaires et établissements de Nouvelle-Aquitaine, en tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et socio-économiques.
- ✓ **Favoriser le dialogue stratégique et la co-construction** : les établissements seront associés dans une logique de différenciation et de proximité, au travers des COMP, mais aussi via des groupes de travail inter-universités.
- ✓ **Promouvoir une culture du résultat** : les politiques mises en œuvre seront systématiquement accompagnées d'objectifs mesurables et d'indicateurs de suivi.
- ✓ **Renforcer les coopérations inter-universités et avec les acteurs du monde socio-économique** : la feuille de route favorisera les synergies, qu'il s'agisse de formation continue, de recherche partenariale, d'innovation ou de politiques en faveur de la vie étudiante.

Cette méthode vise à faire de la région académique un espace d'échanges et de partage favorisant la complémentarité et la coordination des acteurs. Elle doit permettre de mieux mobiliser les établissements, d'accroître la lisibilité des politiques publiques pour les usagers (étudiants, chercheurs, partenaires), et de renforcer la capacité d'anticipation face aux transformations démographiques, sociales, économiques et technologiques auxquelles les établissements doivent faire face.

III. AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS

Axe 1 - Renforcer la gouvernance, la transversalité et la territorialisation des politiques ESR

Objectif 1.1 - Mieux associer les collectivités territoriales pour un développement cohérent de l'ESRI en région

- ✓ Structurer le pilotage régional via les COMP 2026–2030.
- ✓ Formaliser une méthodologie de contractualisation
- ✓ Organiser des rencontres partenariales régulières
- ✓ Favoriser l'articulation des SLESRI (Schéma Locaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) avec le SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)

Objectif 1.2 - Accompagner les universités dans la mise en place des COMP

- ✓ Dresser des diagnostics territoriaux partagés et accompagner les universités dans la formalisation de leur stratégie
- ✓ Suivre annuellement les objectifs définis et leur cohérence avec les trajectoires financières correspondantes
- ✓ Lancer des groupes de travail inter-universités pour favoriser les mutualisations et les synergies (formation initiale et continue, poursuite des ateliers issus du Schéma territorial du bien-être, de la vie et de la réussite étudiante, retour d'expérience des universités bénéficiant de la dévolution de leur patrimoine).

Axe 2 - Développer une offre de formation cohérente et favoriser la réussite étudiante

Objectif 2.1 - Déployer le plan AVENIR(s)

- ✓ Mieux préparer les élèves aux études supérieures
 - Renforcer l'accompagnement des lycéens en s'appuyant sur la plateforme Avenir(s)
 - Développer leur connaissance des parcours de formation et de leurs exigences dans le cadre des quatre demi-journées annuelles en lien avec les établissements d'enseignement supérieur (immersions, journées portes ouvertes, etc.)
- ✓ Faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur
 - Poursuivre les collaborations avec l'enseignement supérieur pour former les enseignants et favoriser les échanges pédagogiques
 - Renforcer les dynamiques entre les lycées pour mieux accompagner les parcours des bacheliers professionnels en BTS et assurer la mise en œuvre du parcours de consolidation

Objectif 2.2 - Accompagner le développement de l'enseignement supérieur dans les territoires afin de dynamiser le continuum « -3/+5 »

- ✓ Assurer un dialogue permanent avec les établissements du supérieur sur l'évolution des capacités d'accueil en licence et en master
 - Produire des outils de pilotage efficaces sur la liaison « lycée/supérieur » notamment dans le cadre de l'autonomie renforcée des universités
 - Poursuivre le dialogue avec les universités sur les capacités d'accueil
- ✓ Renforcer les collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur pour développer des indicateurs partagés de suivi de parcours et de réussite

Objectif 2.3 - Impulser une carte des formations scolaires en cohérence avec les formations du supérieur et qui garantit l'égalité des chances et des opportunités d'études à chaque élève et étudiant en Nouvelle-Aquitaine

- ✓ Proposer une offre de formation évolutive et garante de parcours de réussite en s'appuyant entre autres sur le premier volet des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)
- ✓ Participer à la construction d'une GPEC de la Nation
- ✓ Favoriser une offre de formations du supérieur qui garantit et facilite une transition réussie entre le lycée et l'enseignement supérieur
- ✓ Intégrer des objectifs de réussite dans les projets COMP
- ✓ Finaliser la cartographie de formations

Objectif 2.4 - Assurer la mise en place de la réforme de la formation initiale des enseignants à l'échelle régionale

- ✓ Installer des gouvernances régionale et académique : lancement de 3 directoires académiques et de l'observatoire régional
- ✓ Élaborer de la cartographie régionale de l'offre de formation (LPE et M2E) en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur et les 3 académies
- ✓ Mettre en place de bases données partagées à l'échelon régional (gestion des formations à faibles effectifs, répartition des quotités d'enseignement)

Axe 3 - Améliorer la qualité de vie étudiante et promouvoir une université inclusive

Objectif 3.1 - Augmenter l'offre de logement pour les étudiants

- ✓ Développer massivement l'offre de logement étudiant à vocation sociale sur la métropole bordelaise, en déclinaison de la convention partenariale et opérationnelle avec la Région, Bordeaux Métropole, le CROUS et la fédération des HLM de Gironde
- ✓ Mobiliser le foncier universitaire appartenant à l'État au bénéfice de projets de résidence étudiante à vocation sociale
- ✓ Promouvoir les opérations innovantes (transformation de bureaux, constructions modulaires, résidences réversibles, ...)

Objectif 3.2 - Veiller à la réalisation et à la mise en œuvre du schéma directeur de la vie étudiante de chaque établissement

- ✓ Échanger de façon régulière avec les établissements pour apprécier l'avancée des priorités fixées dans leurs schémas directeurs (dialogue autour des contrats d'objectifs, de moyens et de performance).

Objectif 3.3 - Soutenir les conditions d'études, d'engagement et travail des étudiants en accompagnant et coordonnant les initiatives des opérateurs

- ✓ Renforcer la coordination de l'action des CROUS et de établissements sur les campus
- ✓ Valoriser les dispositifs d'aide et d'accompagnement des étudiants notamment par le site internet « Mes aides étudiantes », développé par la région académique
- ✓ Favoriser les bonnes pratiques des opérateurs de vie étudiante, notamment lors des commissions territoriales CVEC, menées par la région académique
- ✓ Optimiser l'utilisation de la CVEC pour le plus grand bénéfice des étudiants : demander aux établissements présentant un niveau de reliquats significatif, un plan pluriannuel de résorption des reliquats (2 universités concernées en Nouvelle-Aquitaine)
- ✓ Faciliter l'accès à la restauration à tarif modéré sur tout le territoire (accompagnement loi Lévi)
- ✓ Mettre en place le comité stratégique régional sur le service sanitaire des étudiants en santé et identifier les actions structurantes en faveur de la santé mentale des étudiants et des lycéens en EPLE (pour les valoriser, voire les déployer à plus grande échelle dans un second temps)
- ✓ Expérimenter avec une université pilote, le déploiement d'une enquête sur la pratique sportive des étudiants pour renforcer la stratégie de l'université en matière d'offre et de projets partenariaux sport-santé

Objectif 3.4 - Garantir la pleine application régionale du plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et de la loi relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur

A. Lutte contre les VSS

- ✓ S'assurer du bon fonctionnement des cellules d'écoute et de signalement dans les établissements d'enseignement supérieur et les CROUS : recenser le nombre de signalements qui concernent les VSS et identifier les suites qui y ont été données
- ✓ S'assurer de la formation et de la sensibilisation de l'ensemble des personnels et étudiants
- ✓ Valoriser les initiatives des établissements et favoriser les bonnes pratiques, notamment dans des ateliers réunissant les acteurs des établissements et des CROUS dans le cadre d'un atelier VSS annuel.
- ✓ Animer un pool d'enquêteurs pour la conduite des enquêtes administratives et mettre en œuvre le protocole RANA : organiser une réunion par an et communiquer régulièrement sur l'actualité juridique à destination des membres du pool
- ✓ Pérenniser la signature de conventions de partenariat entre les établissements et les parquets : appuyer les établissements dans leurs démarches (conseiller les établissements, développer les contacts avec les parquets).

B. Lutte contre l'antisémitisme

- ✓ S'assurer de la mise en place obligatoire dans chaque établissement d'une mission « égalité et diversité » dotée d'un référent dédié à l'antisémitisme et au racisme
- ✓ Veiller au déploiement systématique d'un dispositif de signalement des actes antisémitismes, racistes, de violence, de discrimination et de haine au sein des missions « égalité et diversité »
- ✓ Veiller et accompagner les établissements, en tant que de besoin, dans la mise en place des formations obligatoires à destination des élus étudiants
- ✓ Accompagner la création des sections disciplinaires académiques en la juridiction administrative et les établissements

Axe 4 - Soutenir une recherche dynamique au service de la connaissance et de l'innovation en favorisant les partenariats

Objectif 4.1 - Favoriser les synergies entre les acteurs de l'écosystème régional

- ✓ Veiller à la construction et à la structuration de chaque PUI, et également des projets des autres sites ESR néo-aquitains non labellisés PUI, capables de garantir le travail collectif des différents partenaires (universités, organismes de recherche, les sociétés d'accélération du transfert de technologies)
- ✓ S'assurer que le dialogue entre universités, ONR et collectivités permet un alignement des stratégies de chacun
- ✓ Intégrer la dynamique PSGAR, portée par la région, pour s'assurer de l'alignement entre les priorités des universités et les priorités régionales

Objectif 4.2 - Accroître la lisibilité, l'efficacité et la compétitivité de la recherche régionale

- ✓ Consolider les données pour réactualiser la cartographie recherche de la région, avec l'appui de la DGRI
- ✓ Soutenir la continuité des projets SAPS (Science Avec et Pour la Société) au-delà des financements initiaux et articuler ces initiatives avec les actions de CSTI (Culture Scientifique, Technique et Industrielle)
- ✓ Renforcer les moyens d'accompagnement au dépôt de projets européens et accroître le taux de succès.
- ✓ Poursuivre la simplification de la gestion des unités mixtes de recherche en généralisant les mandats de gestion et de valorisation.
- ✓ Accompagner les universités, en lien avec les services de l'Etat, sur les dispositifs de protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST) qui vise à protéger les savoirs, expertises et technologies les plus sensibles.

Objectif 4.3 - Promouvoir le doctorat et le lien recherche-entreprises

- ✓ Valoriser les atouts du doctorat pour accroître l'intensité scientifique et technologique au sein des PME et ETI.
- ✓ Déployer davantage les conventions CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche) conformément aux objectifs fixés par la loi de programmation de la recherche.
- ✓ Accompagner les universités, dans le cadre des PUI, dans le développement de partenariats pérennes avec les entreprises via les programmes portés par l'ANR (LabCom, Chaire Industrielle, PRCE, Carnot).

IV. LES PRIORITÉS 2025-2026

Pour l'année 2025-2026, 5 priorités structureront l'action sur le champ de l'ESRI. Les autres chantiers, mentionnés dans la feuille de route, s'ouvriront progressivement à partir de l'année 2026-2027.

Priorité 1 : Phase préparatoire des COMP

- ✓ Diagnostics territoriaux partagés
- ✓ Cadrage méthodologique commun
- ✓ Premiers échanges formalisés avec universités et collectivités

Priorité 2 : Vie étudiante - logement et CVEC

- ✓ Mise en œuvre des conventions logement (Bordeaux métropole en priorité)
- ✓ Suivi des reliquats CVEC avec plans de résorption et point d'étape semestriel.

Priorité 3 : Santé et conditions d'étude

- ✓ Installation du comité stratégique régional « santé étudiante »
- ✓ Déploiement du protocole VSS (réunion annuelle du pool d'enquêteurs, conventions parquet).

Priorité 4 : Réforme de la formation des enseignants

- ✓ Installation de l'observatoire régional et premières remontées consolidées (LPE/M2E), avec un tableau de bord partagé.

Priorité 5 : Recherche / partenariats

- ✓ Actualisation de la cartographie recherche régionale
- ✓ Appui à la structuration des PUI et dispositifs associés.